

En dollars canadiens, sauf indication contraire

Pour publication immédiate

Le 5 septembre 2018

La Société Financière Manuvie annonce les résultats du privilège de conversion d'actions de catégorie 1, série 13, à dividende non cumulatif et à taux révisable

TORONTO – La Société Financière Manuvie (« Manuvie ») a annoncé aujourd'hui que, après avoir pris en compte tous les avis de choix reçus au plus tard le 4 septembre 2018, soit la date limite pour la conversion de ses 8 000 000 d'actions de catégorie 1, série 13, à dividende non cumulatif et à taux révisable actuellement en circulation (les « actions privilégiées de série 13 ») (TSX : MFC.PR.K) en actions de catégorie 1, série 14, à dividende non cumulatif et à taux variable de Manuvie (les « actions privilégiées de série 14 »), les porteurs d'actions privilégiées de série 13 n'ont pas le droit de convertir leurs actions privilégiées de série 13 en actions privilégiées de série 14. Le nombre d'actions privilégiées de série 13 choisies aux fins de conversion s'élevait à 140 179, ce qui est inférieur au nombre minimum de un million d'actions requis pour que les conversions en actions privilégiées de série 14 prennent effet.

Comme Manuvie l'a annoncé le 21 août 2018, après le 19 septembre 2018, les porteurs d'actions privilégiées de série 13 auront droit à des dividendes préférentiels trimestriels en espèces, non cumulatifs et à taux fixe, si le conseil d'administration de Manuvie en déclare et sous réserve des dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le taux de dividende pour la période de cinq ans commençant le 20 septembre 2018 et se terminant le 19 septembre 2023 sera de 4,41400 % par année ou 0,275875 \$ par action, par trimestre, ce qui correspond au taux des obligations du Canada à cinq ans au 21 août 2018 majoré de 2,22 %, conformément aux modalités des actions privilégiées de série 13.

Sous réserve de certaines conditions décrites dans le supplément de prospectus du 17 juin 2013 visant l'émission des actions privilégiées de série 13, Manuvie pourra racheter les actions privilégiées de série 13, en totalité ou en partie, le 19 septembre 2023 et le 19 septembre tous les cinq ans par la suite.

Les actions privilégiées de série 13 n'ont pas été ni ne seront inscrites aux États-Unis en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières, intitulée *Securities Act of 1933*, et de ses modifications (la « loi sur les valeurs mobilières »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'aucun État des États-Unis, et elles ne pourront être offertes, vendues ni livrées, directement ou indirectement, aux États-Unis ni à une personne des États-Unis ou pour le compte de celle-ci (au sens du règlement S de la loi sur les valeurs mobilières), sans leur inscription ou l'exemption de leur inscription en vertu de ces lois. Le présent communiqué ne constitue nullement une offre de vente ou une sollicitation d'achat de titres aux États-Unis et, dans l'éventualité où un appel public à l'épargne serait lancé aux États-Unis, un prospectus devra être émis.

À propos de Manuvie

La Société Financière Manuvie, groupe mondial et chef de file des services financiers, vise à rendre les décisions des gens plus simples et à les aider à vivre mieux. Elle exerce ses activités principalement sous les noms John Hancock aux États-Unis et Manuvie ailleurs dans le monde. Elle propose des conseils financiers ainsi que des solutions d'assurance, de gestion de patrimoine et de gestion des actifs à des particuliers, à des groupes et à des institutions. À la fin de 2017, elle comptait environ 35 000 employés, 73 000 agents et des milliers de partenaires de distribution au service de plus de 26 millions de clients. Au 30 juin 2018, son actif géré et administré se chiffrait à plus de 1 100 milliards de dollars canadiens (849 milliards de dollars américains) et, au cours des 12 mois précédents, elle avait versé à ses clients 27,6 milliards de dollars. Elle exerce ses activités principalement en Asie, au Canada et aux États-Unis, où elle est présente depuis plus de 100 ans. Son siège social mondial se situe à Toronto, au Canada, et elle est inscrite aux bourses de Toronto, de New York et des Philippines sous le symbole « MFC », ainsi qu'à la Bourse de Hong Kong sous le symbole « 945 ».

Communications avec les médias :

Brooke Tucker-Reid

Manuvie

647 528-9601

brooke_tucker-reid@manulife.com

Relations avec les investisseurs :

Adrienne O'Neill

Manuvie

416 926-6997

adrienne_o'neill@manulife.com